

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2025-6-6-9

Séance du jeudi 25 septembre 2025

CONTRAT TRIENNAL STRASBOURG CAPITALE EUROPEENNE 2024-2026. SOUTIEN A EUCOR, LE CAMPUS EUROPEEN 2024-2026, ET EUROPAPOWER 2025

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

BEHA Nicole, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GREIGERT Catherine, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH Nathalie, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLFHUGEL Christiane, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

BELTZUNG Maxime donne procuration à HECTOR-BUTZ Isabelle
BEY Françoise donne procuration à OEHLER Serge
COUCHOT Alain donne procuration à RAPP Catherine
DREXLER Sabine donne procuration à JANDER Nicolas
GRAEF-ECKERT Catherine donne procuration à DOLLINGER Isabelle
HAGENBACH Vincent donne procuration à MUNCK Marc
KAMMERER Joseph donne procuration à ELMLINGER Carole
KLINKERT Brigitte donne procuration à STRAUMANN Eric
MULLER Lucien donne procuration à MARTIN Monique
SCHULTZ Denis donne procuration à MULLER-BRONN Laurence
WOLF Etienne donne procuration à WOLGHUGEL Christiane
ZAEGEL Sébastien donne procuration à SUBLON Yves

ABSENTS :

ADRIAN Daniel, FUCHS Bruno, ZELLER Fabienne

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU l'article L 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences partagées entre les communes, les départements et les régions en matière d'éducation populaire,
- VU l'article L 5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au contrat triennal « Strasbourg capitale européenne »,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2025-2-6-1 du 14 mars 2025 relative au Budget primitif 2025 – Patrimoine et rayonnement Alsacien,
- VU le 15^{ème} Contrat triennal 2024-2026 « Strasbourg capitale européenne » conclu le 26 avril 2024 entre l'Etat, la Région Grand Est, la Collectivité européenne d'Alsace, l'Eurométropole de Strasbourg et la Ville de Strasbourg,
- VU le Règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU les différentes demandes de subventions,
- VU l'avis de la Commission Patrimoine et rayonnement alsacien du 11 septembre 2025,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue, au titre du Fond Démocratie et soutien aux acteurs institutionnels du Contrat triennal « Strasbourg capitale européenne » 2024-2026, une subvention de fonctionnement d'un montant maximum de 70 000 € à l'UNISTRA pour le projet « EUCOR – Le Campus européen 2024-2026 »;
- Attribue, au titre du Fond Démocratie et soutien aux acteurs institutionnels du Contrat triennal « Strasbourg capitale européenne » 2024-2026, une subvention de fonctionnement d'un montant maximum de 10 000 € à l'association EuropaNova pour le projet de conférence internationale « EUROPA POWER 2025 », qui se tiendra les 26 et 27 novembre 2025 ;

- Approuve les conventions de financement à conclure avec les bénéficiaires précités jointes en annexe 2 et 3 à la présente délibération et autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à les signer, ainsi que tout document y afférant ;
- Précise que le versement de la subvention à l'association EuropaNova interviendra en une seule fois, à la signature de la convention précitée et que le versement de la subvention à l'UNISTRA se fera selon les modalités précisées dans la convention financière jointe en annexe 3 à la présente délibération ;
- Déroge au Règlement Budgétaire et Financier de la Collectivité européenne d'Alsace pour la subvention de fonctionnement affectée à EuropaNova, qui fait l'objet d'un versement unique à la signature de la convention, les justificatifs de dépenses étant fournis ultérieurement.

Les crédits seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

<i>Programme</i>	<i>Opération</i>	<i>Enveloppe</i>	<i>Tranche</i>	<i>Natures analytiques</i>	<i>Montant</i>
<i>P048</i>	<i>O001</i>	<i>P048E2 3</i>	<i>T94</i>	<i>(3413) 65- 657382-23</i>	<i>70 000 €</i>
<i>P048</i>	<i>O001</i>	<i>P048E2 3</i>	<i>T94</i>	<i>(3723) 65- 65748-043</i>	<i>10 000 €</i>
<i>TOTAL</i>					<i>80 000 €</i>

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

2 non-participations au vote

Nicolas MATT, Vice-Président au sein de l'Université de Strasbourg

Robin CLAUSS, intervenant au sein de de l'Université de Strasbourg